Déclaration d'accessibilité

La Ville de Paris s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet accessibles conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, elle met en œuvre la stratégie et les actions suivantes :

- Lien vers le schéma pluriannuel
- Lien vers le plan d'action de l'année en cours incluant le bilan des actions réalisées l'année précédente.

État de conformité

Le site Paris Tennis Padel est en conformité partielle avec le référentiel général d’amélioration de l’accessibilité.

Résultat des tests

L'audit de conformité réalisé par la société Boscop révèle que :

- 76,36% des critères RGAA sont respectés.
- Le taux moyen de conformité du site s’élève à 95%.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non conformités

Liste des critères non conformes :

- Pour certains tableaux de données ayant un titre, le titre n’est pas correctement associé au tableau de données.
- Certains liens ne sont pas explicites.
- Pour certaines pages web, certains liens n’ont pas d’intitulé.
- Certains scripts ne sont pas compatibles avec les technologies d’assistance.
- Pour certains scripts ayant une alternative, l’alternative est non pertinente.
- Pour certains scripts qui initient un changement de contexte, l’utilisateur n’est pas averti ou n’en a pas le contrôle.
- Pour certaines pages web, les messages de statut ne sont pas correctement restitués par les technologies d’assistance.
- Pour certaines pages web, les balises ne doivent pas être utilisées uniquement à des fins de présentation.
- Pour certaines pages web, l’information ne reste pas compréhensible lorsque les feuilles de styles sont désactivées.

- Certains champs de formulaire n’ont pas d’étiquette.
- Certaines étiquettes associées à un champ de formulaire ne sont pas assez précises.
- Pour certains formulaires, certaines légendes associées à un regroupement de champs de même nature ne sont pas pertinentes.
- Pour certains formulaires, certains contrôles de saisie ne sont pas utilisés de manière pertinente.
- Pour certaines pages web, certains documents bureautiques en téléchargement ne possèdent pas une version accessible.

Dérogations pour charge disproportionnée

Néant.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

La modale de cookies et le captcha Orange Business ont été dérogés au titre de contenus tiers.

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 25/03/2026. Elle a été mise à jour le 24/09/2026.

Technologies utilisées pour la réalisation du service numérique

- HTML
- CSS

Environnement de test

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

- NVDA et Firefox
- Jaws et Firefox
- Voiceover et Safari

Outils pour évaluer l’accessibilité

- Colour Contrast Analyser ;
- Extension Web Developer ;
- Extension Assistant RGAA ;
- Extension WCAG Contrast checker ;
- Extension ARC Toolkit ;
- Extension HeadingsMap ;
- Outils pour développeurs intégrés au navigateur Firefox ;
- Validateur HTML du W3C ;

Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

1. Page d'accueil (non connecté)
2. Page de connexion
3. Choix du terrain
4. Récapitulatif de réservation + processus de réservation
5. Mon profil - gérer mes réservations
6. Accueil connecté avec réservation en cours
7. Règlement
8. Mon profil - Mes infos
9. Renouveler ou modifier ma tarification (plusieurs étapes)
10. Mon profil - récapitulatif de la tarification
11. Mon profil - mes factures (avec PDF à télécharger)

Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service, vous pouvez utiliser l'un des moyens ci-dessous pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- Téléphone : 3975
- Formulaire de contact : https://sollicitations.paris.fr/ticketing
- Adresse : Hôtel de Ville de Paris - Place de l'Hôtel de Ville - 75196 Paris cedex 04

Voie de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant :

Vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services du portail et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (https://www.defenseurdesdroits.fr/nous-contacter-355)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits près de chez vous (https://www.defenseurdesdroits.fr/carte-des-delegues)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) :
 Défenseur des droits
 Libre réponse 71120
 75342 Paris CEDEX 07